

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE
DES SYSTEMES DE DETECTION INCENDIE**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2026-04-02 du 10 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de la société CHUBB France pour l'entretien et la maintenance du système de détection incendie dans différents bâtiments de la Commune (La Passerelle, Espace Rameau, Restaurant scolaire Géresme, Restaurant scolaire Massenet, Musée de l'Archerie du Valois),

DECIDE

Article 1 :

Le contrat de maintenance est renouvelé avec la société CHUBB FRANCE, N° de SIREN 702 000 522, domiciliée à CERGY PONTOISE (95802), Parc Saint Christophe – Pôle Magellan1 – 10 avenue de l'Entreprise, représentée par Monsieur Sébastien HOCHARD.

Article 2 :

Le contrat prend effet le 1^{er} juillet 2026 pour une période d'un an, renouvelable à l'échéance par reconduction expresse, par périodes d'un an, prenant fin au plus tard le 30 juin 2030.

Article 3 :

La prestation comprend la maintenance préventive (1 visite par an sur chaque site) et la maintenance corrective, pour un forfait annuel s'élevant à 5.164,02 €/TTC incluant frais de déplacement, pièces détachées et main d'œuvre (hors consommables), pendant les heures d'intervention fixées au contrat (8h-12h et 14h-18h du lundi au vendredi hors jours fériés).

En dehors de ces créneaux, l'heure de main d'œuvre sera facturée 261,20 €/TTC. Ces montants sont révisibles annuellement, à la date anniversaire du contrat.

Article 4 :

La présente décision comprend l'autorisation de reconduire le contrat 3 fois 1 an.

Article 5 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 08 juin 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Gabriel MELAÏMI
Maire de Crépy-en-Valois
1^{er} Vice-président de la CCPV

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

10 JUIN 2026



Accusé de réception en préfecture
080-216001750-20260608-DEC2026-42-DE
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026